



Pass' culture pour les élèves ayant 15 ans révolus

publié le 20/06/2022

Bonjour,

Les élèves ayant 15 ans révolus peuvent activer leur pass' culture. Les documents permettant de le faire sont en pièces jointes.

Cordialement.

F. LACHAISE

Documents joints

- [pass-culture_4eme_3eme \(PDF de 64 ko\)](#)
- [pass_culture_pour_ceux_qui_doivent_l_activer_seul \(PDF de 51.9 ko\)](#)
- [2022-pass-culture-version_activation_eleve-seul \(PDF de 3.2 Mo\)](#)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.